

PRESENTATION DES COMPTES DE L'AVUF POUR L'EXERCICE 2018

Assemblée Générale du 8 octobre 2019

Les dépenses et recettes de l'année 2018 se traduisent par un excédent de 17.804 euros.

Celui-ci s'explique principalement par le fait que le budget initial prévoyait une somme de 15.000 euros en cas de recrutement d'un collaborateur permanent à Paris, comme envisagé à l'Assemblée Générale du 12 octobre 2017 ; recrutement qui aurait nécessité d'obtenir d'autres financements et la mise à disposition de locaux.

Les comptes détaillés sont à la disposition de chaque membre de l'Assemblée Générale et seront téléchargeables sur l'espace « adhérents » du site Internet de l'association après leur approbation.

Voici une présentation plus synthétique :

Compte de résultat

Dépenses		Recettes	
Frais de fonctionnement de l'association	33 694 €	Cotisations	72 000 €
Colloques et séminaires (hors OTLE)	19 027 €	Inscriptions séminaires conférences	5 700 €
Agir Ensemble campus & villes durables	110 371 €	Subventions colloque et séminaires	3 000 €
Lancement des OTLE	20 825 €	Subventions ADEME-MGEN-Cnous	75 000 €
Autres actions au titre du bloc local	6 357 €	Subvention CDC Bloc Local	53 000 €
Dotations aux amortissements et provisions	500 €	Reprise sur provision	3 950 €
Pertes sur créances irrécouvrables	3 950 €	Autres produits	800 €
Charges financières	1 145 €	Produits financiers	224 €
Charges exceptionnelles	900 €	Produits exceptionnels	900 €
Résultat de l'exercice (excédent)	17 804 €		
Total dépenses de fonctionnement	214 574 €	Total recettes de fonctionnement	214 574 €

Bilan

Actif		Passif	
ACTIF IMMOBILISE		FONDS ASSOCIATIFS	
Immobilisation (nettes d'amortissement)	- €	Réserves	38 549 €
		Report à nouveau	12 262 €
		Résultat de l'exercice	17 804 €
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Créances d'exploitation (nettes de provisions)	40 500 €	Fournisseurs	110 159 €
Créances sur subventions	52 250 €		
Disponibilités	79 909 €		
Charges constatées d'avances	6 116 €	Produits constatés d'avance	
Total	178 775€	Total	178 775€

Précisions

1. Cotisations

Le montant des cotisations appelées s'est élevé à 72.000 €, identique à celui de l'année 2017.

Au total 81 collectivités étaient à jour de cotisation pour l'année 2018.

Tranche de population	Montant cotisation	Nombre
Collectivités de moins de 20.000 habitants	250 €	5
Collectivités de 20.000 à 100.000 habitants	500 €	32
Collectivités de 100.000 à 200.000 habitants	1 000 €	23
Collectivités de plus de 200.000 habitants	1 500 €	21

Une 82^{ème} collectivité a adhéré au à la fin du 3^{ème} trimestre et acquittée 50% du montant annuel de la cotisation.

A noter que des cotisations appelées en 2017 mais non réglées, notamment lorsque la collectivité adhérente a changé (de ville à communauté d'agglomération ou métropole) ont été comptabilisées en « pertes sur créances irrécouvrables ».

2. Colloques et séminaires :

Ces manifestations ont longtemps constitué le premier poste de dépense de l'association, même si une grande partie des dépenses est souvent prise en charge par les collectivités locales d'accueil pour toute la logistique réceptive.

En 2018 quatre principaux événements ont été montés, dont 2 dans le cadre du « bloc local » avec une prise en charge de la plupart des dépenses par la CDC (observatoires territoriaux du logement et formation professionnelle).

L'AVUF n'a eu à financer que son colloque annuel à Metz avec une subvention de Metz Métropole (et la prise en charge de dépenses par la Ville, la CPU, la Banque Populaire et la CPU) ainsi que la Conférence nationale des stages dont 75% des dépenses ont été couvertes par les droits d'inscription.

3. Actions engagées au titre du bloc local (AdCF, AVUF, FNAU, France Urbaine)

Depuis 2017, l'AVUF assure la coordination politique, administrative et financière des actions du bloc local cofinancées par la CDC dans le cadre d'un accord 2017-2020, décliné par des conventions d'application annuelles. Les conventions 2017/18 et 2018/19 se sont concrétisées par le versement de subventions imputées à hauteur de de 53.000 euros sur l'exercice 2018, pour couvrir quatre actions engagées pendant l'exercice 2018 :

- Le dispositif de préparation méthodologique et de mise en place d'*observatoires territoriaux du logement étudiant* (OTLE). Pilotée par la FNAU, cette action s'est concrétisée par l'émission d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, auquel ont répondu une trentaine de collectivités, suivi d'un séminaire de formation, de travaux d'un comité de pilotage constitué avec les 2 ministères (dont la Mission 60.000), la CPU, l'OVE, RésoSup, l'AIREs, et bien entendu la CDC). Un processus de labellisation s'est enclenchée en fin d'année, pour aboutir en 2019.
- Le dispositif « *Agir Ensemble* » pour des campus durables en villes durables : Cette opération co-portée avec la MGEN, l'ADEME, la CPU, la CGE et le CNOUS s'est déployée en 2018 sur douze agglomérations organisant sur leurs campus des animations ludiques et pédagogiques pour amplifier l'impact des politiques locales et universitaires de développement durable par stimulation des gestes écoresponsables des étudiants ou personnels. Ce dispositif a touché une trentaine de campus, et mobilisé 30 étudiants recrutés en CDD par Latitude II bénéficie de subventions complémentaires de l'ADEME, de la MGEN et du CNOUS.
- Des travaux et un séminaire sur *les enjeux croisés de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur dans les territoires*. Le séminaire organisé le 25 octobre au CNAM a réuni 123 participants a donné lieu à un

compte-rendu téléchargeable sur le site avuf.fr comme pour chacun de nos colloques et séminaires.

- Les travaux pour intégrer l'ESR et la vie étudiante dans le programme interministériel « *Action Cœur de Ville* ». Notre Présidente a ainsi écrit aux 3 ministres concernées et obtenu cette intégration. En concertation avec le CGET et Rollon Michel-Blaisot, Préfet en charge du programme, nous avons alors conduit un état des lieux sur le sujet, avec un groupe de travail et l'engagement d'une chargée de mission (CDD porté par nos partenaires de l'AdCF) pour produire un rapport de préconisations publié en 2019

4. Frais de fonctionnement de l'association :

Ils restent modestes malgré l'extension des activités de l'AVUF. Rappelons que le délégué n'est pas salarié et que seuls ses frais de déplacements (à hauteur de 4.676,48 euros en 2018) lui sont remboursés.

Les dépenses de gestion administrative et de services aux adhérents, entièrement assurées par son cabinet, dans le cadre d'une convention d'assistance technique, ont été indemnisées par l'association à hauteur de 5 journées de consultant et 7 journées d'assistante administrative, pour un montant global de 6.480 €, comme les 5 dernières années.

Pour la communication interne, elles se limitent au partenariat avec la Lettre « Universités et Territoires », adressée à l'ensemble des adhérents avec une page consacrée aux activités de l'AVUF, à l'impression du papier en-tête. Pour la communication externe, il s'agit principalement celles au dispositif Agir Ensemble, de la médiatisation nationale des Nuits des étudiants du Monde, et de la réalisation de kakémonos. Une attachée de presse a été mandatée à 2 reprises.

Enfin l'association a accueilli un étudiante en convention de stage pour assurer la communication de l'association entre le 20 mars et le 20 juillet. Le montant des gratifications versées s'est élevé à 2.205 €.